

La Forêt usagère

Des conflits permanents

La Forêt Usagère est donc née de ses conflits qui perdurent encore aujourd'hui.

Conflits entre les Captaux de Buch qui souhaitaient toujours davantage de revenus et les habitants. Ils se terminaient par de nouvelles baillettes, fixant les nouvelles dispositions.

Conflits entre ayants pins souhaitant tirer plus de profits de la forêt en tant que propriétaires du sol **et les non-ayants pins** désireux de conserver leurs droits d'usage. Ils se terminaient par de nouvelles transactions.

Conflits dus à la naissance d'Arcachon et au rattachement du Cap-Ferret (qui faisait partie de la commune de La Teste) à la commune de Lège.

Conflits portant sur la coupe des chênes, la fabrication du goudron, le libre parcours du bétail, la propriété des chablis, les ventes de bois, les coupes rases, les clairières, l'installation de clôtures, la coupe des pins vifs sans autorisation, etc.

Conflits avec l'état qui souhaitait faire appliquer le droit national forestier, suite à l'inscription de la Forêt Usagère à l'inventaire national et **même avec l'Europe** car Natura 2000 est une directive Européenne.

Conflits avec les associations ADDUFU (Association de Défense des Droits d'Usage de la Forêt Usagère), SEPANSO, (Société pour l'Étude et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-ouest), BAE (Bassin Arcachon Écologie), qui souhaitent protéger la Montagne, conserver le paysage, et faire respecter les Droits d'Usage

Conflits sur le cantonnement demandé par les propriétaires au détriment du reste des usagers. Le cantonnement est un abandon aux communes, qui sont les représentantes des usagers, d'un « canton » de la forêt (un certain pourcentage). Les propriétaires s'affranchissent ainsi des droits d'usage sur le reste de la forêt et peuvent exploiter leurs parcelles à leur guise. Aucun cantonnement n'a été possible. Pour Arcachon ce n'est pas un cantonnement mais un rachat des droits d'usage.

Les différents services de l'État, les communes, le conseil départemental, les syndicats, les ayants pins, les usagers, les associations, ont chacun leurs intérêts et leur propre conception de la Forêt Usagère, ce qui entraîne forcément des conflits.



Le président de l'ADDU, Gilbert Hervier, avait installé sa tribune sur le parvis de l'hôtel de ville, devant 200 personnes. « Sud-Ouest »

Si tous ces conflits juridiques qui ont existé, perdurent encore aujourd'hui, il n'en reste pas moins que la Justice s'appuie toujours sur les baillettes et transactions qui restent la loi que chacun se doit de respecter. Dura lex, sed lex.

Le Saviez-vous ?

Jacques Ragot, dans son savoureux livre « Pages d'histoire locale » raconte :

Suite à l'incendie de 1898, un conflit éclata sur la vente des bois brûlés qui étaient considérés comme du bois mort par les Usagers. Une jeune femme de la famille Labèze se passionna pour la cause des usagers et les séduisit par son allant et sa grâce, on l'appela « la belle Usagère ».

Avec Pierre Dignac, futur maire de La Teste, la « belle usagère » et des usagers pillèrent les wagons chargés de poteaux de mine dans la gare de La Teste et 5 jours plus tard, mille Testerins et Gujanais, encouragés par Pierre Dignac et « la belle Usagère », investirent la scierie Beaumartin et bombardèrent le personnel de pommes de pins. Le représentant de Beaumartin, voulut s'interposer.

De solides mains féminines s'emparent de lui, il est déculotté et fessé.

*Suite à ces conflits et ces actions plutôt musclées, Pierre Dignac est à l'origine de la **transaction de 1917** qui répartit les revenus des bois entre les propriétaires, les usagers, la caisse syndicale et les communes.*

Merci « belle usagère »!